

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Suite à la fin du contrat d'un professeur de piano, il est nécessaire de créer le poste correspondant, qui relève du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, sur la base de 8h30 par semaine.

2/ Suite à l'évolution des horaires d'ouverture des déchèteries, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du gardien de la déchèterie de Naintré. Je vous propose donc de créer un poste de gardien de déchèterie (cadre d'emplois des adjoints techniques) à hauteur de 27h15 hebdomadaires et de supprimer le poste de 25 heures existant dès lors que la nomination de l'agent sera effective.

3/ Suite au changement d'affectation d'un agent travaillant à la bibliothèque de Naintré, je vous propose de créer un poste d'agent de bibliothèque (cadre d'emplois des adjoints du patrimoine) à temps complet afin de le remplacer.

4/ Le décret d'application n°2011-541 du 17 mai 2011 de la loi mobilité du 3 août 2009 a modifié certaines dispositions relatives aux positions administratives et a rendu possible le changement de filière, permettant ainsi aux agents d'intégrer la filière correspondant à leurs missions. Un état des lieux et une consultation de l'ensemble des agents concernés ont été réalisés et je vous propose de créer les postes qui permettront de mettre en œuvre ces changements de filière à compter du 1er janvier 2016.

5/ Suite à la délibération n°3 du bureau du 18 mai 2015 créant les postes de manager de centre-ville, de responsable du service Pays d'Art et d'Histoire et de chargé de projets pour les équipements sportifs, il est nécessaire de préciser, notamment, la grille de référence de leur de rémunération indiciaire.

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 18 mai 2015 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU la délibération n°7 du bureau du 29 juin 2015 portant modification et mise à jour du

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 septembre 2015

n°2

page 2/2

tableau des effectifs,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communautaires ont besoin des postes décrits ci-dessus,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs (voir annexe) de la manière suivante :

1/ création d'un poste de professeur de piano (cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique) à temps non complet à hauteur de 8,5/20ème,

2/ création d'un poste de gardien de déchèterie (cadre d'emplois des adjoints techniques) à temps non complet à hauteur de 27,25/35ème,

suppression d'un poste de gardien de déchèterie (adjoint technique de 2ème classe) à temps non complet à hauteur de 25/35ème,

3/ création d'un poste d'agent de bibliothèque (cadre d'emplois des adjoints du patrimoine) à temps complet,

4/ création de deux postes d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet,
création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

5/ création d'un poste de chargé de mission manager de centre-ville, à temps complet, pour une durée de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché,

création d'un poste de chargé de mission responsable du service Pays d'Art et d'Histoire, à temps complet, pour une durée de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché,

création d'un poste de chargé de mission "projets pour les équipements sportifs", à temps complet, pour une durée de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché.

Le coût de ces créations et de ces recrutements est inscrit au budget 2015.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/09/2015

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/2015

n° 5607

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER